

Thomas Granier

**À rebours des laudes civitatum: les Versus Romae et le discours sur la ville dans l'Italie du haut Moyen Âge**

[A stampa in *Le médiéviste devant ses sources. Questions et méthodes*, a cura di C. Carozzi – H. Taviani-Carozzi, Aix-en-Provence 2004 (Séminaire Sociétés, Idéologies et Croyances au Moyen Âge, *Le Temps de l'Histoire*), pp. 131-154 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

Le genre, fort répandu au Moyen Âge, des *laudes civitatum* – des poèmes le plus souvent –, doit son existence à l'importance du fait urbain médiéval et au poids de l'attachement à la cité dans le sentiment d'identité et d'appartenance.

Les *Versus Romae* qui, au lieu de glorifier Rome, dénoncent sa déchéance et la tournent en dérision, constituent un exemple tout à fait atypique de poème urbain, avant tout connu pour sa nature polémique. L'absence de références précises dans ce poème qui s'adresse à la Ville constitue la difficulté majeure pour fixer sa composition. La pique contre Rome semblant toutefois condamner l'action pontificale en Italie au lendemain des disparitions des empereurs sur lesquels Jean VIII fonde ses espoirs, Louis II (850-875) et Charles le Chauve (875-877), sa date peut être cernée avec une précision satisfaisante, mais l'identification du *scriptorium* dont il est issu donne lieu à des hypothèses variées.

Un examen détaillé du propos et de la composition des *Versus Romae* montre que c'est avec les expressions de l'éloge urbain, bien plus qu'avec les textes polémiques, qu'ils présentent en fin de compte le plus d'affinités. Les correspondances, nombreuses, entre les *Versus Romae* et d'autres évocations de la ville dans le haut Moyen Âge italien permettent peut-être même d'avancer de nouveaux arguments en faveur d'une attribution méridionale, déjà depuis longtemps proposée.

Les vingt-quatre hexamètres en douze distiques intitulés *Versus Romae* sont une longue apostrophe critique à Rome, qui passe en revue humiliations et traits de déchéance de la Ville. L'analyse détaillée menée ici justifie d'en proposer une traduction :

- Tu as autrefois été bâtie par d'illustres seigneurs,  
Maintenant – quel malheur – soumise à des esclaves, Rome, tu t'effondres.  
Tes rois t'ont depuis longtemps abandonnée,  
Et ton titre et ta dignité sont échus aux Grecs.
5. N'est resté chez toi aucun de tes nobles souverains,  
Et tes nobles habitent les campagnes pélasges.  
Ce sont des peuplades amenées depuis les régions les plus lointaines du globe,  
Des esclaves d'esclaves, qui désormais sont tes seigneurs.  
L'éclatante Constantinople porte le nom de nouvelle Rome,
10. Tes mœurs comme tes murs, ancienne Rome, sont déchus.  
Cela, le poète l'a annoncé, chantant dans un ancien poème :  
« Rome, très bientôt ton agitation fera disparaître l'amour à ton égard ».  
Si le mérite de Pierre et de Paul ne te soutenait pas,  
Tu serais déjà depuis longtemps, Rome, bien pitoyable.
15. À gésir soumise à d'iniques bâtards, tu es déshonorée,  
Toi qui avais brillé d'une éclatante noblesse.  
Ton Empire a passé, t'est resté l'orgueil,  
Ta pratique de l'avarice a complètement raison de toi.  
Dieu le prouve, n'est-ce pas évident : « ô crime majeur,
20. L'esclave de l'avarice adore en son cœur des idoles » ?  
Tu as mutilé les saints en leur infligeant, de leur vivant, une cruelle blessure,  
Tu as maintenant coutume de vendre leurs membres morts.  
Mais si la terre gloutonne ronge les os de ceux qui réconfortent,

Ce sont de fausses reliques que tu pourras vendre<sup>1</sup>.

Chaque distique présente une unité de sens, et le poème aborde successivement cinq thèmes. D'abord le pouvoir, de la grandeur à la soumission (v. 1-8) : les chefs anciens de Rome n'existent plus (v. 1, 3 et 5), Rome est aujourd'hui soumise à des esclaves venus de très loin (v. 2, 7-8 et 15). Puis l'existence d'une nouvelle Rome, Constantinople (v. 9, qui sert de transition). Puis le relâchement des vertus anciennes du peuple romain (v. 10-12 et 16-17) : le seul trait de caractère qui reste aux Romains, c'est l'orgueil – *superbia* désigne clairement un péché capital – tout à fait injustifié au regard de la situation actuelle de la cité, ce qui renvoie directement au premier thème, et peut indiquer que l'auteur connaît, au moins à travers des extraits ou des citations, des historiens ou des moralistes antiques qui glorifient les vertus de Rome<sup>2</sup>. Quatrième thème, la vertu des saints romains (v. 13-14). Elle est incontestable, mais unique : les plus grands saints de la Chrétienté sont le seul titre de gloire dont Rome peut être fière. Encore ce trait de grandeur est-il tourné en dérision : ces saints, Rome les a jadis mis à mort, et sa rapacité a aujourd'hui raison de sa piété ; c'est le lien avec le dernier thème, le plus développé, présentant lui-même une gradation, celui de la cupidité. D'abord l'avarice (v. 18) qui, références à saint Paul à l'appui, est assimilée à l'idolâtrie : les Romains ne sont pas de véritables chrétiens. Puis la vente des reliques, forme de simonie puisque celles-ci ne devraient pas être vendues (v. 22). Le poème se clôt enfin, au terme de la gradation, sur la vente de fausses reliques (v. 23-24), dernier recours une fois les vraies épuisées. Double cette succession linéaire des idées une construction parallèle du poème, les vers 1-12 et 13-24 formant deux groupes présentant quelques oppositions vers à vers : il est question au vers 1 des

- 
- 1 *Nobilibus quondam fueras constructa patronis ;  
Subdita nunc servis heu male, Roma, ruis.  
Deseruere tui tanto te tempore reges,  
Cessit et ad Graecos nomen honosque tuus.*
5. *In te nobilium rectorum nemo remansit  
Ingenuique tui rura Pelasga colunt.  
Vulgus ab extremis distractum partibus orbis,  
Servorum servi nunc tibi sunt domini.  
Constantinopolis florens nova Roma vocatur :*
10. *Moribus et muris, Roma vetusta, cadis.  
Hoc cantans prisco praedixit carmine vates :  
« Roma tibi subito motibus ibit amor ».  
Non si te Petri meritum Paulique foveret,  
Tempore iam longo, Roma, misella fores.*
15. *Manziribus subiecta iacens macularis iniquis,  
Inclita quae fueras nobilitate nitens.  
Transiit imperium mansitque superbia tecum,  
Cultus avaritiae te nimium superat.  
Nonne Deo perhibente patet : « pro crimine magno*
20. *Servus avaritiae idola corde colit » ?  
Truncasti vivos crudeli vulnere sanctos ;  
Vendere nunc horum mortua membra soles.  
Sed dum terra vorax animantum roserit ossa,  
Tu poteris falsas vendere reliquias,*

*Versus Romae (Appendix ad Iohannem Scottum), éd. L. TRAUBE, MGH. Poetae Latini Medii Aevi 3. Poetae Latini Aevi Carolini 3, Berlin 1896, p. 554-556.*

Le vers 12, anonyme, est cité par Sidoine Apollinaire : sa lettre 9, 14 à Burgondio (477) explique que font partie des vers rétrogrades (*recurrentes*) ceux qui peuvent se lire dans l'ordre inverse des lettres (palindromes), « *sic est illud antiquum : 'Roma tibi subito motibus ibit amor'* » : SIDOINE APOLLINAIRE, *Œuvres*, t. 3, *Lettres*, éd. A. LOYEN (Collection des Universités de France), Paris 1970, p. 171. Ce vers est expliqué dans les « notes complémentaires », 62, p. 208 : « il faut rétablir l'hexamètre qui le précédait : « *Signa te signa ; temere me tangis et angis ;* » et placer les deux vers dans la bouche de Satan, qui, transformé en bête de somme, conduit un saint homme en pèlerinage à Rome : « *Signe-toi, signe-toi ; c'est inutilement que tu me touches et me tourmentes ; soudain, grâce à mes mouvements, Rome, l'objet de ton amour, viendra à toi* » ». Je propose une autre traduction qui tient compte de la citation dans les *Versus Romae* d'un seul vers de ce distique et du propos général du poème. L'auteur, qui ne connaît probablement pas la correspondance de Sidoine, peut – tout comme peut-être lui, d'ailleurs – connaître ce vers à travers un manuel de métrique ou de grammaire.

Vers 19-20 : cf. *Colossiens* 3, 5 et *Éphésiens* 5, 5.

2 *L'Histoire romaine* de Paul Diacre peut par exemple servir de relais à ces thèmes dans l'Italie du haut Moyen Âge.

*patroni*, au vers 13 de Pierre et Paul, évocation des deux meurtres fondateurs de l'histoire de la Ville, celui de Remus par Romulus qui fonde la Rome antique et le martyr qui fonde la Rome chrétienne. La soumission à des bâtards au vers 15 fait écho à l'abandon par les rois au vers 3, idée reprise aux vers 5 et 17 avec la disparition des rois et de l'Empire<sup>3</sup>. Les esclaves des vers 8 et 20 font directement référence à la titulature pontificale de *servus servorum Dei* : les *servorum servi* sont certes les « peuplades amenées depuis les régions les plus lointaines du globe » du vers 7, mais aucun lecteur médiéval ne peut manquer d'y voir aussi les papes eux-mêmes. Le vers 8 est ainsi à la fois dénonciation de la soumission de Rome et attaque contre la Papauté – Rome n'est plus gouvernée par des empereurs, mais par des papes ; au vers 20, au lieu d'être gouvernée par le « serviteur des serviteurs de Dieu », elle est elle-même « esclave de l'avarice ». Enfin, les distiques 6 et 12 sont tous deux bâtis autour de l'idée de l'inversion, du monde à l'envers : le vers 12 évoque la disparition de toute révérence envers Rome et est lui-même palindrome, le vers 24 le renversement absolu des valeurs – plus rien n'est sacré, les reliques elles-mêmes sont objet de trafic. Ces parallèles s'accompagnent d'échos formels dans le vocabulaire : apostrophe *Roma* (v. 2 et 14), *remansit* et *mansitque* (v. 5 et 17), *servorum servi* et *servus* (v. 8 et 20), ainsi que d'assonances et d'allitérations plus lâches, *patronis* et *Petri* (v. 1 et 13), *colunt* et *cultus* (v. 6 et 18), *partibus* et *perhibente* (v. 7 et 19), *Roma vetusta* et *mortua membra* (v. 10 et 22). Ces traits opposent donc nettement les six premiers distiques, consacrés au thème du pouvoir et à la Rome païenne, aux six derniers, consacrés au thème des vertus disparues et à la Rome chrétienne, chacune des deux parties étant introduite par une allusion aux fondateurs et conclue sur l'idée d'inversion. À l'intérieur même de la première partie, les vers 1 à 6 sont encore plus rigoureusement organisés, une alternance régulière de vers en vers opposant passé glorieux révolu et humiliations ou vices présents.

L'éditeur des *Versus Romae*, Ludwig Traube, affirme que le poème est composé à Naples peu après 878, mais sans apporter à l'appui de son affirmation la démonstration annoncée<sup>4</sup>. Dater le poème impose d'examiner les éléments externes, la tradition manuscrite et les éléments internes, les idées évoquées.

Les *Versus Romae* sont actuellement transmis de façon complète par un seul manuscrit. Trois autres témoins portent, eux, des remaniements. Le plus ancien est le Modena, Biblioteca Capitolare, Ord. I n° 4, copié à Modène à la fin du IX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Il s'agit de la collection des Décrétales pseudo-isidorienne, à laquelle s'ajoute une série de textes relatifs à l'action épiscopale de Leudoin de Modène (élu entre 869 et 871, encore attesté en 892, déjà mort en septembre 898)<sup>6</sup>, entre autres trois lettres dont la première, relative à la collation de la *pieve* de Rubbiano à l'archiprêtre Georges, est datée de la quinzième indiction. Le manuscrit comprend encore un ensemble de poèmes connu sous le nom de « chant des sentinelles de Modène »<sup>7</sup>, les *Versus Romae*, les *Versus de cavenda Venere et vino* et des *Versus de sancto Paulo*.

3 La reprise par le troisième distique (v. 5-6) du thème du deuxième (v. 3-4) est déjà signalée par Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenese » », *Cultura neolatina. Bollettino dell'Istituto di Filologia Romanza. Università di Roma* 8 (1948), p. 5-46 et 205-222, ici p. 221.

4 *Nam id quod non pono, sed possum probare probaboque alio loco, versus illi contra Romam scripti sunt paulo post a. 878 a grammatico aliquo Neapolitano, Versus Romae, op. cit.*, p. 554, hypothèse reprise par M. FUIANO, *La cultura a Napoli nell'Alto Medioevo (Storia e pensiero 9)*, Napoli 1960, p. 66.

5 *Versus Romae, op. cit.*, p. 554 ; Jo. MERKEL, « Varia aus Italienischen Bibliotheken », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte zur Beförderung einer Gesamtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters* 1 (1876), p. 569-575, ici p. 572-573 ; E. DÜMMLER, « Die handschriftliche Ueberlieferung der lateinischen Dichtungen aus der Zeit der Karolinger. III. », *Neues Archiv...* 4 (1879), p. 511-582, ici p. 559 ; Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenese » », *op. cit.* ; W. WATTENBACH & W. LEVISON, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter. Vorzeit und Karolinger. IV. Heft. Die Karolinger vom Vertrag von Verdun bis zum Herrschaftsantritt der Herrscher aus dem sächsischen Hause, Italien und das Papsttum*, Bearbeitet von H. LÖWE, Weimar 1963, p. 445.

6 Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenese » », *op. cit.*, p. 14.

7 *Carmina Mutinensia*, éd. Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenese » », *op. cit.*, p. 6-13, qui détaille les différentes mains, interpolations et continuations.

Le manuscrit Bamberg, Staatsbibliothek, Patr. 107 est une compilation canonique copiée en Italie au X<sup>e</sup> siècle (avant 983) avec des ajouts probablement réalisés dans l'entourage italien d'Otton II vers 980, parmi lesquels les *Versus Romae*, transcrits au folio 124v sans les vers 12, 15 et 16<sup>8</sup>.

Le manuscrit 3 de l'abbaye de Cava de' Tirreni près de Salerne<sup>9</sup>, en écriture bénéventaine, est formé de deux parties distinctes assemblées du fait de la proximité des sujets. Les folios 1-131v sont occupés par le *De temporibus liber* de Bède suivi de divers textes de comput, surtout des poèmes, et une table de cycles de dix-neuf et vingt-cinq ans pour les années de 1 à 1538, avec des notes marginales qui constituent les *Annales de la Cava*<sup>10</sup>. Les folios 132v-398v (le recto du folio 132 est vierge) sont, eux, occupés par un florilège de textes dont certains figurent déjà dans la première partie : extraits de canons et de décrétales, poèmes relatifs au comput, extraits des *Étymologies* d'Isidore de Séville, *mirabilia*, listes ; aux folios 256v-257 figurent seize des *Versus Romae* plus un distique original :

J'ai été absolument incapable de trouver le nom de l'auteur  
Mais que ton nom à toi reste puissant pour de longs siècles<sup>11</sup>.

Le folio 137 porte, accompagnant une transcription des règles de comput adoptées au concile de Nicée de 325, la mention *Anni sunt in presenti DCCCIII* (904) : il n'est pas impossible que cette seconde partie du manuscrit date du début du X<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Un dernier remaniement se trouve enfin dans le manuscrit Munich 14137, copie par Otloh de Saint-Emmeram de Ratisbonne du corpus du Pseudo-Denys l'Aréopagite dans la version de Jean Scot Érigène. Les *Versus Romae* sont transcrits, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, à la suite de ce corpus, dans une version formée des distiques 1, 2, 5, 9, 4, 3, 11 et 7<sup>13</sup>.

Ces remaniements témoignent de la ductilité du poème, dont les distiques forment des ensembles insécables, mais pouvant être réorganisés : en associant les distiques 2, 5 et 9, le copiste de Ratisbonne rassemble l'évocation du transfert de l'Empire et, en associant les distiques 11 et 7, ce qui a trait à Pierre et Paul ; il donne à l'ensemble un équilibre formel en commençant par Romulus et Remus et en terminant par les deux apôtres. La version transcrite dans le manuscrit de La Cava témoigne, apparemment, d'une volonté d'atténuer les critiques contre Rome par le souhait que son renom perdure malgré tout. Quant au copiste italien de l'entourage ottonien, il rompt l'organisation des distiques 6 à 8 ; il élimine le vers 12 – a-t-il du mal à en saisir le sens ? – et, surtout, les vers 15 et 16 qui peuvent, dans le contexte ottonien, être interprétés comme une attaque anti-impériale<sup>14</sup>.

Ces différents témoins prouvent l'intérêt suscité par les *Versus Romae* dans des milieux et à des époques différents, mais c'est le manuscrit de Modène qui est déterminant pour dater le texte. Aurelio Roncaglia en propose une datation reposant essentiellement sur la copie de la lettre sur la collation de la *pieve* de Rubbiano, datée de la quinzième indiction, soit 881-882 ou 896-897 ; un tel document perdant presque tout son intérêt après les faits<sup>15</sup>, la copie ne peut être que de très peu postérieure à la rédaction. Aurelio Roncaglia, parce qu'il rattache l'ensemble du manuscrit à l'action de Leudoïn avant que l'empereur Gui ne lui reconnaisse par diplôme le 22 novembre 891 le contrôle des remparts de la cité, et parce que Leudoïn est peut-être mort en 896-897, adopte pour

---

8 H. HOFFMANN, *Bamberger Handschriften des 10. und des 11. Jahrhunderts* (MGH. Schriften 39), Hannover 1995, p. 18 et 161-162 et planche 267.

9 L. MATTEI-CERASOLI, *Codices cavenses*. Pars 1 : *Codices membranacei*, Cava de'Tirreni 1935, p. 12-22.

10 *Annales Cavenses*, éd. G. H. PERTZ, MGH. *Scriptores* 3, Hannover 1839, p. 185-197.

11 *Auctoris nomen prorsus reperire nequivi*

*Onoma sed valeat secla per ampla tuum*, L. MATTEI-CERASOLI, *Codices cavenses*, op. cit., p. 18.

12 E. A. LOEW, *The Beneventan script. A history of the South Italian minuscule*, Oxford 19141, 19992, date ce manuscrit de la fin du XI<sup>e</sup> siècle (p. 337) et l'attribue précisément au *scriptorium* de La Cava (p. 69), mais sa datation ne semble s'appliquer précisément qu'à la première partie : dans la description du manuscrit, il indique *Beda, De Temporibus ; Kalendarium, Annales Cavenses* (p. 337).

13 *Versus Romae*, op. cit., p. 554-556.

14 Il transcrit les vers – deux par ligne – dans cet ordre : 1 à 10, 11-13, 14-blanc, 17 à 24 : H. HOFFMANN, *Bamberger Handschriften*, op. cit., planche 267.

15 Le manuscrit de Modène n'a rien d'un recueil de formules.

la lettre la date de 881-882 et estime le manuscrit copié à cette date ou immédiatement après, avec quelques additions au « chant des sentinelles » jusqu'en 899-900<sup>16</sup>.

Le manuscrit de Modène fournit donc pour la datation des *Versus Romae* un *terminus ad quem* d'environ 882, au plus tard 897 ; les faits auxquels il est fait allusion fournissent le *terminus a quo*. Le plus précis est la soumission à « des peuplades amenées depuis les régions les plus lointaines du globe » (v. 7), claire allusion à la menace sarrasine contre Rome, pressante depuis la razzia du 23 août 846 contre Ostie et Porto qui parvient jusqu'à Saint-Pierre et Saint-Paul. L'événement, qui fait grand bruit dans la Chrétienté<sup>17</sup>, est encore rapporté dans des sources de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, la *Chronique* du Mont-Cassin composée vers 870<sup>18</sup> et la deuxième partie de l'*Histoire des évêques de Naples* composée par Jean Diacre dans les années 880 ou 890<sup>19</sup>. À la fin de 874 ou au début de 875, une attaque sarrasine atteint Terracina, à mi-chemin entre Rome et Naples<sup>20</sup>, et Erchempert rapporte, dans son *Histoire des Lombards de Bénévent* achevée vers 889-891, des ravages sarrasins à Rome contemporains de la réoccupation byzantine de Bari (876)<sup>21</sup>. Dans sa lettre du 21 avril 876 annonçant les condamnations portées contre Formose et ses partisans, Jean VIII les accuse d'avoir fui la nuit en laissant la porte Saint-Pancrace ouverte, ce qui aurait permis aux Sarrasins d'entrer<sup>22</sup> ; enfin, dans sa lettre du début de mai 878 à Carloman de Bavière, il évoque le tribut de vingt-cinq mille *mancusi* annuels payé par la Ville<sup>23</sup>. La menace sarrasine sur Rome est donc particulièrement aiguë en 876-878.

La vente des reliques (v. 22-24) est la spécialité du diacre romain Deusdona, actif avec ses associés entre 827 et 838, qui procure à Éginhard les reliques des martyrs romains Marcellin et Pierre. Le prince de Bénévent Arechis (774-787, duc depuis 758) concentre dans sa cité des reliques venant entre autres de Rome<sup>24</sup>. Ses successeurs des années 820 et 830 poursuivent cette accumulation<sup>25</sup>, et Éginhard lui-même mentionne une activité méridionale, et précisément à Bénévent, du frère de Deusdona, comme lui marchand de reliques<sup>26</sup>. Le commerce des reliques est donc bien connu dans le Midi depuis le dernier tiers du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>.

---

16 Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenesi » », *op. cit.*, p. 10-11 et 37-43.

17 Bilan et comparaison des sources dans *The lives of the ninth-Century Popes (Liber Pontificalis)*. Translated with an introduction and commentary by R. DAVIS (*Translated texts for historians* 20), Liverpool 1995, note 92 p. 96-97.

18 *Chronica sancti Benedicti Casinensis*, éd. G. WAITZ, *MGH. Scriptorum rerum Langobardicarum et Italicarum. Saec. VI-IX.*, Hannover 1878, p. 467-489.

19 *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, éd. G. WAITZ, *MGH. SRLI, op. cit.*, p. 398-436.

20 L. HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien*. Postface de p. RICHÉ (*Bibliothèque de « L'Évolution de l'Humanité »* 13), Paris 1993, p. 360.

21 *Tunc Salernum, Neapolim, Gaietam et Amalfim pacem habentes cum Saracenis, navalibus Romam graviter angustiabant depopulatio, Erchemperti Historia Langobardorum Beneventanorum*, éd. G. H. PERTZ & G. WAITZ, *MGH. SRLI, op. cit.*, p. 231-264, ici c. 39, p. 249 l. 20-21.

22 ... *noctis silentio cum adulteris clavibus portam Urbis quae vocatur sancti Pancratii aperuerunt et cum suis complicibus cumque omnibus thesauris sanctae Dei Ecclesiae Sarracenis undique populantibus diffugerunt portasque patentes relinquentes multis margaritis fugiendi et Sarracenis ingrediendi aditum, nisi nos divina custodia tueretur, procul dubio relinquerunt, Iohannis VIII. papae epistolae passim collectae*, éd. E. CASPAR & G. LAEHR, *MGH. Epistolae 7. Epistolae Karolini Aevi 5*, Berlin 1928, n°9 p. 326-329, ici p. 327 l. 8-12.

23 *Sed, heu pro dolor ! fesso michi paganorum persecutione ac gladio atque exactione census viginti quinque milium in argento mancusorum annualiter...*, *Registrum Iohannis VIII. papae*, éd. E. CASPAR, *MGH. Epistolae 7, op. cit.*, n°89 p. 85-86, ici p. 85 l. 18-20.

24 A. VUOLO, « Agiografia beneventana », dans *Longobardia e Longobardi nell'Italia meridionale : le istituzioni ecclesiastiche*. Atti del 2° Convegno internazionale di studi promosso dal Centro di Cultura dell'Università Cattolica del Sacro Cuore. Benevento, 29-31 maggio 1992. A cura di G. ANDENNA e G. PICASSO (*Bibliotheca erudita. Studi e documenti di storia e filologia* 11. Dipartimento di Studi Medioevali, Umanistici e Rinascimentali), Milano 1996, p. 199-237, ici p. 206 et note 25.

25 A. VUOLO, « Agiografia beneventana », *op. cit.*, p. 220-226.

26 ... *primo notarium meum certum fecit de reliquiis mihi promissis, quod eas habere non posset, eo quod frater suus, cui et domum et cuncta quae habebat inde abiens commendaverat, negotiandi gratia Beneventum esset profectus, ac se penitus ignorare, quando esset reversurus, Translatio et miracula sanctorum Marcellini et Petri auctore Einhardo*, éd. G. WAITZ, *MGH. SS 15-1*, Hannover 1887, p. 238-264, ici 1, 3, p. 241 l. 14-16.

27 La question de l'authenticité des reliques vendues se pose alors déjà : P. J. GEARY, *Le vol des reliques au Moyen Âge (Histoires)*, Paris 1993, p. 75-81.

L'affirmation selon laquelle « ton titre et ta dignité sont échus aux Grecs » (v. 4) fait allusion à l'existence de la nouvelle Rome, Byzance, dont le rayonnement en Italie connaît un très net renouveau sous la dynastie macédonienne : en 871, Louis II reprend Bari, mais ce sont les Byzantins qui l'occupent en 876 et tirent profit de cette reconquête. Débute alors une phase de reconquête byzantine en Italie méridionale, avec l'occupation de la Pouille dès 885-888<sup>28</sup>. Le propos du vers 4 trouve dans ce contexte une vive actualité.

L'affirmation insultante d'un gouvernement indigne, de *manzires*<sup>29</sup>, de bâtards, à Rome (v. 15) renvoie peut-être à l'entrée de Lambert de Spolète et d'Adalbert de Toscane (846-886) à Rome au début de 878<sup>30</sup>. Le fait ne laisse cependant guère de traces dans les sources méridionales – Erchempert n'en parle pas<sup>31</sup> – et c'est surtout à partir du moment où les ambitions des ducs de Spolète se font pressantes à Bénévent que les sources du Midi les dénigrent<sup>32</sup>. Mais l'épisode, particulièrement humiliant pour Jean VIII qui doit se réfugier en Francie pour organiser, au concile de Troyes, la condamnation de ses adversaires, fournirait à l'auteur des *Versus Romae* une occasion tout à fait propice à lancer son attaque<sup>33</sup>.

L'essentiel de l'argumentation de Ludwig Traube pour attribuer les *Versus Romae* à Naples semble reposer sur l'identification des *rura Pelasga*, les « campagnes grecques », du vers 6 avec le *ducatus neapolitanus*<sup>34</sup>. Le terme *Pelasgi* s'applique, dans la langue poétique classique, celle de Virgile et d'Ovide, aux Grecs<sup>35</sup>, mais jamais les sources napolitaines n'assimilent la cité au monde byzantin : les Napolitains sont fiers de leurs liens avec Byzance, de leurs particularités liturgiques qui incluent des chants en grec, mais ne se considèrent nullement comme grecs. Ce sont certaines sources lombardes qui, dans un contexte très précis, assimilent volontairement les Napolitains aux Byzantins<sup>36</sup>. L'identification de Ludwig Traube ne rencontre donc aucune confirmation dans les sources napolitaines, et l'on ne voit pas à quel événement l'affirmation selon laquelle les nobles romains viennent habiter l'*ager neapolitanus* ferait allusion. Le vers peut donner lieu à deux autres interprétations. L'ancien peuple des Pélasges s'était, en Italie, établi en Étrurie et dans le Latium. Il est donc possible que le poète, faisant appel à des souvenirs classiques quant au peuplement de l'Italie antique, veuille dire que l'aristocratie romaine, sur les terres du Latium, occupe le territoire des anciens Pélasges. En tournant ainsi en dérision la réalité, l'établissement progressif de la seigneurie romaine sur le Patrimoine de Saint-Pierre, le poète affirme que le pouvoir romain, retourné aux grecs, est d'origine grecque. Ce vers peut sinon se comprendre, en relation avec les vers 4 et 9, comme une allusion au départ de l'aristocratie romaine (les *nobiles rectores*, les *ingenui*) pour Byzance au IV<sup>e</sup> siècle : depuis le temps de Constantin, les nobles romains vivent en Grèce, idée exprimée un siècle plus tard par les interlocuteurs de Liutprand de

---

28 J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)* (BEFAR 90), Paris 1904 et Ch. WICKHAM, *Early Medieval Italy. Central power and local society 400-1000* (New Studies in Medieval History 4), London-Basingstoke 1981, p. 155.

29 Le terme est d'étymologie hébraïque : J. F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis lexicon minus*, rééd. Leiden 19974, p. 650.

30 E. HLAWITSCHKA, « Die Widonen im Dukat von Spoleto », *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken* 63 (1983), p. 20-92, ici p. 70-74 et B. RUGGIERO, « Il ducato di Spoleto e i tentativi di penetrazione dei Franchi nell'Italia meridionale », dans id., *Potere, istituzioni, chiese locali : aspetti e motivi del Mezzogiorno medioevale dai Longobardi agli Angioini* (Reprints 2), Spoleto 1991, p. 1-44, ici p. 38.

31 Il ne mentionne que l'aide apportée à Jean VIII par Lambert et Gui de Spolète contre les Napolitains : *Historia Langobardorum Beneventanorum*, op. cit., c. 39, p. 249 l. 19-26.

32 La prise du pouvoir de Gui IV de Spolète à Bénévent (895-897) est l'un des points saillants de la continuation d'Erchempert insérée dans le manuscrit Vat. Lat. 5001 : *Catalogus regum Langobardorum et ducum Beneventanorum*, éd. G. WAITZ, MGH. SRLI, op. cit., p. 490-497, ici p. 496-497.

33 Il faut sinon peut-être accepter l'identification des *manzires* aux Sarrasins proposée par L. TRAUBE : éd. cit., note 3 p. 554 (*fili meretricis, Ismahelitae*).

34 *Versus Romae*, op. cit., note au vers 6 p. 556.

35 F. GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, Paris 1934, p. 1133, donne des références à Virgile (*Énéide*) et Ovide (*Métamorphoses* et *Fastes*).

36 Th. GRANIER, « Napolitains et Lombards aux VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. De la guerre des peuples à la « guerre des saints » en Italie du Sud », *MEFRM* 108 (1996), p. 403-450, ici p. 442-447.

Crémone à Byzance en 968<sup>37</sup>. On peut mentionner l'existence d'une nouvelle Rome, éventuellement humiliante pour la première, sans pour autant affirmer une sujétion byzantine de sa propre cité, et le poème mentionne la nouvelle Rome sans glorifier le moins du monde l'autorité byzantine en Italie. L'allusion à Byzance n'est donc pas déterminante pour proposer une attribution napolitaine : n'importe quel clerc occidental pourrait en faire autant<sup>38</sup>.

Ce qui pourrait être bien plus décisif, c'est l'opposition, déclarée surtout à partir de 881, mais préparée par des dérobades dès 879, de l'évêque-duc Athanase II à la politique méridionale de Jean VIII<sup>39</sup>. Aurelio Roncaglia explique la présence des *Versus Romae* dans le manuscrit de Modène en rapportant ce poème à l'action de l'évêque Leudoin, adversaire, comme la plupart des évêques du nord, du choix de Charles le Chauve par Jean VIII<sup>40</sup>. Or, tous les traits de l'activité de Leudoin trouvent une correspondance dans celle d'Athanase II, ce parallèle pouvant être présenté dans un tableau :

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Leudoin</i>	<i>Athanase II</i>
Attitude politique	Résistance à Jean VIII	Résistance à Jean VIII
Activité militaire	Érection de remparts et exercice de leur contrôle	Politique antilombarde agressive
Appui sur le culte des saints	Commande de la <i>Vie</i> de Géminien	Transfert des reliques d'Athanase et commande de la <i>Vie</i>
Valorisation épiscopale par un texte	Appui sur les <i>Décrétales</i> Pseudo-Isidoriennes	Continuation de l' <i>Histoire des évêques de Naples</i>
Trace manuscrite concrète	Modène Ord. I n° 4	Vat. Lat. 5007

Tous les arguments en faveur d'une rédaction nord-italienne des *Versus Romae* et qui justifient leur utilisation par Leudoin pourraient ainsi se reporter sur Athanase II. Les *Versus Romae* pourraient donc aussi bien être composés dans son entourage qu'ils sont copiés dans celui de Leudoin.

Les *Versus Romae* font donc allusion à des faits des années 876-878 ; le premier manuscrit, probablement d'environ 882, prouve que le texte est composé quasi-immédiatement. Le fait que la première attestation manuscrite soit de Modène et que le seul manuscrit méridional connu présente un texte remanié ne plaide certes pas en faveur de l'attribution méridionale, mais elle ne prouve pas non plus que le texte soit composé en Italie du Nord. Le poème fait, aussi, allusion à des faits notables dès les années 830 et 840 (vente de reliques et attaque de 846), mais qui sont, en milieu méridional, rappelés dans des sources de la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Il comporte peut-être une référence à l'Antiquité que l'auteur a pu apprendre chez Virgile ou Ovide, deux classiques bien

37 ...sed papa fatuus, insulsus, ignorat Constantinum sanctum imperialia scepra huc transvexisse, Senatam omnem cunctamque Romanam militiam, Romae vero vilia mancipia, piscatores scilicet, cupedarios, aucupes, nothos, plebeios, servos, tantummodo dimisisse, Liutprandi relatio de legatione Constantinopolitana, éd. G. H. PERTZ, MGH. SS 3, Hannover 1839, p. 347-363, ici c. 50, p. 358 l. 33-36. C'est l'interprétation avancée par P. FEDELE, « Ricerche per la storia di Roma e del papato nel secolo X », *Archivio della Società Romana di Storia Patria* 33 (1910), p. 177-247, ici p. 245-246.

38 Le thème de la nouvelle Rome est ainsi, peu auparavant, abordé dans un texte, certes révérencieux envers le *basileus*, mais qui n'entend pas lui céder plus d'autorité en Italie que le strict nécessaire, la lettre de Louis II à Basile le Macédonien de 871 transmise par le *Chronicon Salernitanum* : Basile y est clairement appelé *imperator nove Rome* : *Chronicon Salernitanum*. A critical edition with studies on literary and historical sources and on language by U. WESTERBERGH (*Acta Universitatis Stockholmiensis. Studia latina Stockholmiensia* 3), Stockholm 1956, lettre reproduite c. 107, p. 107-121, ici p. 107 l. 32.

39 La question est traitée en détail dans Th. GRANIER, « Napolitains et Lombards », *op.cit.*, p. 421-429.

40 La copie des *Versus Romae* dans le manuscrit de Modène ne prouve pas en soi une hostilité à Rome : le copiste peut voir dans ce poème un point de comparaison intéressant et flatteur avec la gloire de sa cité, l'efficacité des murailles et de la protection sainte et le prestige de son évêque célébrés par le « chant des sentinelles » et ses interpolations successives.

connus des auteurs du *studium* napolitain<sup>41</sup>, et peut-être un éloge de la reconquête byzantine, que l'on peut, tant qu'elle ne s'approche pas trop de la Campanie, considérer avec sympathie à Naples. De 875 à 880, l'impératrice Engelberge, veuve de Louis II, continue à jouer un rôle dans les affaires du *regnum*<sup>42</sup>. Si cette activité concerne le nord de la Péninsule, les attaches qu'Engelberge possédait au sud<sup>43</sup> ne disparaissent peut-être pas immédiatement ; son activité fournirait même un cadre particulièrement propice à la circulation rapide de pamphlets polémiques d'un bout à l'autre de la Péninsule, à la copie à Modène dès 882 d'un texte composé dans le Midi vers 878.

Au total, donc, si la date de composition des *Versus Romae* peut être cernée avec une assez grande précision (entre 878 et 882, peut-être dès 878), le milieu d'origine se laisse, lui, bien moins facilement entrevoir : le poème est composé par un lettré hostile (momentanément ?) à Rome, qui peut aussi bien être méridional que du nord de la Péninsule. Une éventuelle réminiscence antique rend possible le fait qu'il soit napolitain.

Cet auteur ne s'en prend pas directement à la politique pontificale ; c'est la Ville que par deux fois il apostrophe. Comprendre la construction et la portée de son discours, mesurer son originalité, oblige à confronter les *Versus Romae* au discours tenu sur la ville dans l'Italie du haut Moyen Âge<sup>44</sup>. Lorsque les lettrés évoquent telle ou telle ville, c'est à sa gloire, pour en faire la louange, ainsi dans les poèmes sur Milan et Vérone, celui à la gloire de Capoue inséré dans la *Chronique* du Mont-Cassin ou l'éloge de la cité de Naples au début de la *Vie* de l'évêque Athanase. Si les *Versus Romae* s'opposent radicalement à ces œuvres par leur propos, ils n'en sont, quant aux thèmes, guère éloignés.

Le *Versum de Mediolano ciuitate*<sup>45</sup>, vingt-quatre strophes de trois vers, est composé entre 739 et 744<sup>46</sup>. Il commence par un éloge général de la cité – dans lequel l'ancienneté est déterminante – et de la région alentour, puis traite plus précisément des remparts, des monuments antiques et des

---

41 P. CHIESA, « Le traduzioni dal greco : l'evoluzione della scuola napoletana nel X secolo », dans *Lateinische Kultur im 10. Jahrhundert*. Akten des 1. Internationalen Mittellateinerkongresses. Heidelberg 12.-15. IX. 1988. Herausgegeben von W. BERSCHIN (*Mittellateinisches Jahrbuch* 24-25 (1989-90)), p. 67-86, ici note 17 p. 73 ; id., *Le versioni latine della Passio sanctae Febroniae. Storia, metodo, modelli di due traduzioni agiografiche altomedievali* (Biblioteca di 'Medioevo latino' 2), Spoleto 1990, p. 287-288 ; E. D'ANGELO, « Prose et vers dans l'œuvre de Pierre Sous-Diacre », *Archivum Latinitatis Medii Aevi* (*Bulletin Du Cange*) 53 (1995), p. 187-199, ici p. 196-197 ; *Pietro suddiacono napoletano. L'opera agiografica*. Edizione critica a cura di E. D'ANGELO (*Edizione Nazionale dei Testi Mediolatini* 7. Serie 1, 4), Tavarnuzze 2002, p. CXXXVIII-CXXXIX ; P. DEVOS, « L'œuvre de Guarimpotus, hagiographe napolitain », *Analecta Bollandiana* 76 (1958), p. 151-187, ici note 6 p. 173.

42 Fr. BOUGARD, article « Engelberga », *Dizionario Biografico degli Italiani* [DBDI] t. 42, Roma 1993, p. 668-676 et id., « La cour et le gouvernement de Louis II, 840-875 », dans R. LE JAN, éditeur, *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe siècle aux environs de 920)* (*Centre d'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest* 17), Villeneuve-d'Ascq 1998, p. 249-267.

43 La *Vie* de l'évêque Athanase de Naples affirme que Louis II et Engelberge sont ses amis : *Eo igitur tempore quo Lodoicus piissimus augustus Beneventanam provinciam ab exultatione Sudan crudelissimi Hismahelitum regis advenit eruendam, suae nexus coniugi (...) hic venerandus vir pro suorum civium salute frequentissime adiit caesaream celsitudinem, a quibus officiosissime excipiebatur (...) Hic promeruit penes virum et coniugem singularem familiaritatis locum habere, Vita et translatio s. Athanasii Neapolitani episcopi* (*BHL* 735 e 737) sec. IX. Introduzione, edizione critica e commento a cura di A. VUOLO (Istituto Storico Italiano per il Medioevo. *Fonti per la Storia dell'Italia medievale*. *Antiquitates* 16), Roma 2001, ici 5, 1-6 p. 130-131.

44 Les aspects généraux de ce discours sont abordés pour la Gaule par P. RICÉ, « La représentation de la ville dans les textes littéraires du Ve au IXe siècle », dans *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale. De la fin du IIIe siècle à l'avènement de Charlemagne*. Études réunies par Cl. LEPELLEY. Actes du colloque tenu à l'Université de Paris X-Nanterre les 1, 2 et 3 avril 1993 (Centre de Recherches sur l'Antiquité Tardive et le Haut Moyen Âge. Université de Paris X) (*Munera* 8), Bari 1996, p. 183-190 et pour l'Italie par Ch. WICKHAM, « « The Romans according to their malign custom » : Rome in Italy in the late ninth and tenth centuries », dans *Early medieval Rome and the Christian West*. Essays in honour of D. A. BULLOUGH. Edited by J. M. H. SMITH (*The medieval Mediterranean* 28), Leiden-Boston-Köln 2000, p. 151-167.

45 *Versum de Mediolano ciuitate*, éd. Fr. GLORIE, *Itineraria et alia geographica* (*Corpus Christianorum. Series latina* 175), Turnhout 1965, p. 369-377.

46 J.-Ch. PICARD, « Conscience urbaine et culte des saints : de Milan sous Liutprand à Vérone sous Pépin Ier d'Italie », dans *Hagiographie, culture et sociétés. IVe-XIIe siècles*. Actes du Colloque organisé à Nanterre et Paris (2-5 mai 1979) (Centre de Recherches sur l'Antiquité Tardive et le Haut Moyen Âge. Université de Paris X), Paris 1981, p. 455-469, ici p. 455.

églises. Ces caractères font la supériorité de la ville et justifient son rang métropolitain. Ses habitants sont vertueux et pieux. Elle possède en nombre exceptionnel les reliques de saints dont l'intercession la protège. C'est de Milan que vient le roi Liutprand, et c'est là que siège l'évêque Théodore II. Les Milanais ont prouvé leur valeur militaire dans les campagnes contre les Sarrasins. Enfin, le poème se clôt sur quatre strophes de prière.

Les *Versus de Verona*<sup>47</sup>, composés entre 796 et 806<sup>48</sup>, s'inspirent largement du poème milanais<sup>49</sup>, reprenant sa structure en strophes de trois vers. Ils commencent eux aussi par un éloge général où l'ancienneté entre pour beaucoup. Suivent l'évocation des remparts, puis une longue énumération des monuments de l'Antiquité païenne : Vérone a été « bien fondée » par des hommes qui ignoraient la Révélation chrétienne mais qui, par la suite, ont cru et sont devenus saints, martyrs et docteurs de la Foi. Suit la série des premiers évêques de Vérone, dont Zénon, martyrisé. Puis vient l'énumération de tous les saints dont Vérone possède des reliques. Le dernier trait de gloire de Vérone est la résidence dans la cité du roi Pépin (781-810).

Dans le Midi, la *Chronique* du Mont-Cassin et la *Vie* de l'évêque Athanase composée à Naples entre 872 et 877<sup>50</sup>, proches des *Versus Romae* par la date, et, peut-être, par le milieu de composition, comportent, l'une, un poème à la gloire de Capoue, l'autre, une description élogieuse de la cité de Naples.

En 856, Capoue, ravagée quelques années plus tôt par un incendie, est rebâtie par les quatre fils du *gastald* Landolf<sup>51</sup>. L'historien cassinien ajoute au récit de cette refondation un poème qui la place sous d'heureux auspices. Il ne dit rien de l'origine de ce poème, mais celui-ci, qui appelle la protection du Christ sur la cité nouvelle, ressemble fort à une inscription dédicatoire. Il ne reprend pas les catégories du discours sur la ville que l'on trouve pour Milan et Vérone ; par sa nature comme son contenu, il ne peut donc être réellement mis en parallèle avec les poèmes milanais et véronais, mais l'un de ses traits distinctifs est d'exalter l'héritage romain de Capoue, ce qui motive la comparaison avec les *Versus Romae*. Le seul trait concret de la ville à être mentionné – et il l'est à Milan et Vérone –, ce sont les remparts, le poème opposant le déclin de l'ancienne Capoue à la qualité des remparts de la nouvelle :

Celle-là, auparavant, depuis longtemps se flétrissait dans le déclin,  
Et voici que l'on voit s'élever une ville aux imposant remparts !<sup>52</sup>

La *Vie* napolitaine d'Athanase est composée peu après sa mort, entre 872 et 877, et à l'initiative d'Athanase II, son neveu et successeur (876-898), sous l'épiscopat duquel les *Versus Romae*, au cas où ils seraient napolitains, seraient composés<sup>53</sup>.

Le chapitre 1 de la *Vie*, en présentant la cité d'où sont originaires l'évêque et sa famille, passe en revue l'ensemble des catégories qui font l'éloge urbain : d'abord la situation géographique, en Italie, « la plus noble partie de l'Europe »<sup>54</sup>, plus précisément dans la Campanie riche et fertile.

---

47 *Versus de Verona. Versum de Mediolano civitate*. Edizione critica e commento a cura di G. B. PIGHI (Università di Bologna. Facoltà di Lettere e Filosofia. *Studi pubblicati dall'Istituto di Filologia Classica* 7), Bologna 1960, p. 152-154.

48 J.-Ch. PICARD, « Conscience urbaine », *op. cit.*, p. 455.

49 L'unique manuscrit conservé du poème sur Milan appartient d'ailleurs à la Bibliothèque capitulaire de Vérone : *Versum de Mediolano civitate*, éd. Fr. GLORIE, *cit.*, p. 370.

50 J'ai déjà évoqué le parallèle entre ce passage de la *Vie* et les deux poèmes urbains dans « Le peuple devant les saints : la cité et le peuple de Naples dans les textes hagiographiques fin IXe-début Xe siècles », dans *Peuples du Moyen Âge, problèmes d'identification*. Séminaire Sociétés, Idéologies et Croyances au Moyen Âge, dirigé par Cl. CAROZZI et H. TAVIANI-CAROZZI, Aix-en-Provence 1996, p. 57-76, ici p. 63.

51 *Chronica sancti Benedicti Casinensis*, *op. cit.*, c. 10, p. 474 l. 8-15 ; N. CILENTO, *La cronaca della dinastia capuana*, dans *id.*, *Italia meridionale longobarda*, Milano-Napoli 1966, p. 103-174, ici p. 137-140 et Ch. WICKHAM, *Early medieval Italy*, *op. cit.*, p. 149.

52 *Quae primum senio marcebat tempore longo,*

*Cernitur, en, amplis consurgere moenibus urbem !*, *Chronica sancti Benedicti Casinensis*, *op. cit.*, c. 10, p. 474 l. 16-17.

53 *Vita et translatio s. Athanasii Neapolitani episcopi*, *op. cit.*, p. 18.

54 *Italiam partem esse Europae nobilissimam ac ditissimam iuxta trifariam orbis terrarum dimensionem, nemo qui vel ex parte cosmographiam noverit ignorat*, *Vita s. Athanasii Neapolitani episcopi*, *op. cit.*, 1, 1 p. 115.

Puisqu'aucun historien n'est capable de dater sa fondation, Naples est la ville la plus ancienne de toute l'Italie. Par son site, sa beauté et la ferveur religieuse de ses habitants, elle ne le cède qu'à Rome seule. Elle doit son nom antique, *Neapolis*, à Auguste qui l'a baptisée *Enneapolis*, « celle qui domine neuf cités » ; son ancienneté rend l'interprétation « cité nouvelle » absurde. Les murailles édifiées par Bélisaire et le port fortifié par Narsès au temps de la Guerre Gothique (535-554) constituent à la fois une protection et un ornement. Elle possède de nombreux et beaux sanctuaires, certains même antérieurs à la conversion constantinienne. Elle a ses saints patrons, Aspren, Agrippin et Janvier. Ses habitants sont exceptionnellement charitables envers les pauvres. Remparts, intercession des saints, prières des moines et vertus des habitants se conjuguent pour la rendre invincible : elle a résisté aux attaques des Vandales et des Lombards.

Les deux poèmes sur Milan et Vérone et le chapitre 1 de la *Vie* d'Athanase sont donc, par leur contenu, fort proches. Or, les thèmes évoqués par ces trois sources sont justement repris par les *Versus Romae*, mais repris à l'envers : les titres de gloire de Milan, de Vérone et de Naples, l'auteur des *Versus Romae* affirme justement que Rome ne les possède pas, ou plus. La confrontation de ces textes est synthétisée dans le tableau comparatif à la fin de l'article, organisé dans l'ordre des thèmes du poème sur Milan, chronologiquement premier<sup>55</sup>. Des thèmes pouvant être traités plusieurs fois ou s'entrecroiser, plusieurs strophes peuvent traiter le même thème.

Le poème sur Vérone reprend presque exactement les thèmes de celui sur Milan, avec quelques différences toutefois : vertus des habitants et églises de la cité sont absentes, mais les saints dont la cité possède des reliques et dont l'intercession la protège font à eux seuls l'objet de dix-huit strophes (12 à 29).

L'autre particularité du poème sur Vérone est de faire une large place aux monuments antiques. Ce poème adopte en effet la perspective historique chrétienne du haut Moyen Âge sur l'Antiquité païenne qui fait défaut au poème sur Milan : l'Empire païen persécute les chrétiens afin que, par le martyre, les meilleurs prouvent la vérité de la Foi ; c'est ensuite, au IV<sup>e</sup> siècle, que la conversion constantinienne et théodosienne donne son sens à la période païenne en l'englobant et en l'assimilant<sup>56</sup>. On observe la même valorisation des souvenirs de l'Antiquité païenne dans la *Vie* d'Athanase, où ce ne sont pas les monuments, mais le personnage de Virgile – mantouan, mais mort à Naples – qui est un titre de gloire pour la cité.

Le tableau comparatif montre clairement que les thèmes abordés par les *Versus Romae* sont les thèmes récurrents de l'éloge urbain. Mais ils sont ici traités à l'envers : l'ancienneté de Rome est incontestable (v. 1), mais il existe aujourd'hui une nouvelle Rome (v. 9) ; au lieu d'être protégée par ses murailles, Rome est vaincue (v. 2 et 7) ; elle fut autrefois la maîtresse de toutes les cités, elle est aujourd'hui le centre décrépité d'un Empire disparu (v. 11-12 et 16) ; au lieu d'abriter un grand personnage, elle a été désertée par les chefs et les guerriers qui ont jadis fait sa grandeur (v. 3 et 5) et est désormais gouvernée par les papes (v. 8).

L'auteur des *Versus Romae* escamote deux thèmes récurrents des éloges urbains, sur lesquels Rome est inattaquable : la présence des monuments antiques, témoins d'un glorieux passé, et le nombre et la beauté des églises ; ce sont les cases en grisé dans le tableau. Sur ce terrain-là, toute dérision est impossible. Il porte en outre une particulière attention à deux thèmes. Celui des saints protecteurs, traité de façon paradoxale : il est impossible de contester à Rome son exceptionnelle concentration de saints martyrs et confesseurs, mais le martyre de Pierre et de Paul, au lieu d'être un titre de gloire, est au contraire à charge pour Rome, un meurtre, qu'exprime un vocabulaire cru et direct (*truncasti vivos crudeli vulnere sanctos* au v. 21). Quoique Rome n'en soit pas digne, leur intercession est réelle (v. 13). Mais, si nombreux soient-ils, les saints ne sont pas en nombre infini : viendra un jour où le trafic des reliques épuisera les catacombes ; après avoir été abandonnée par

---

55 Le poème sur Capoue, de nature et de propos nettement différents, et qui n'évoque que les remparts, est moins pertinent dans cette comparaison.

56 H. INGLEBERT, *Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome : histoire, christianisme et romanité en Occident dans l'Antiquité tardive (IIIe-Ve siècle) (Études Augustiniennes, Série Antiquité 145)*, Paris 1996 et id., « *Interpretatio christiana* ». *Les mutations des savoirs (Cosmographie, géographie, ethnographie, histoire) dans l'Antiquité chrétienne (30-630 après JC)*, Paris 2001.

ses protecteurs humains, Rome le sera aussi par ses protecteurs célestes. Ainsi l'auteur n'élimine-t-il pas les saints romains, ce qui est impossible, mais réussit-il à faire en sorte qu'ils ne soient pas un titre de gloire pour la cité. Le thème des vertus des hommes, auquel sont consacrés huit vers, est le plus largement traité. En l'occurrence, c'est de vices et de péchés qu'il s'agit, dont le nombre et la gravité se concentrent vers la fin, dans une gradation bien étudiée : après la disparition des vertus anciennes (v. 4, 6 et 10), on passe aux péchés capitaux : *superbia* (v. 17), *avaritia* (v. 18 et 20), idolâtrie (v. 19-20), pour finir avec le commerce des reliques (v. 21-22), puis de fausses reliques (v. 23-24), c'est-à-dire simonie et mensonge.

Les vers 21-22 ont l'originalité d'inverser la perspective historiographique présente dans le poème sur Vérone et la *Vie* napolitaine : le passé païen n'est pas assimilé dans la perspective chrétienne, la justification par la conversion du IV<sup>e</sup> siècle est escamotée ; on passe directement du crime de persécution à celui de simonie.

Dans l'ensemble donc, l'auteur des *Versus Romae* reprend les catégories qui font l'éloge urbain, mais les traite à l'envers pour tourner Rome en dérision. Non sans humour, il fait clairement s'achever chaque groupe de six distiques sur l'idée d'inversion. Il laisse de côté les points sur lesquels Rome est inattaquable, se concentrant sur des thèmes bien choisis : la décadence et l'opposition passé-présent, et la concentration des vices et des péchés, réussissant même au passage à faire de la présence des martyrs une charge contre la cité. Ce texte se rattache donc très précisément au genre des éloges urbains : c'est un éloge urbain à l'envers ; des *laudes civitatum*, il ne partage pas les objectifs, mais les catégories et les thèmes, largement répandus dans les milieux lettrés du haut Moyen Âge. Pour tourner Rome en dérision, l'auteur ne procède pas au hasard ; il organise soigneusement son argumentation en utilisant les catégories, bien connues, du discours sur la ville, qui sont habituellement celles de l'éloge urbain, qu'il peut connaître grâce à l'un ou l'autre des textes ici évoqués, pourquoi pas la *Vie* d'Athanase, contemporaine, s'il est napolitain : l'ancienneté, les murailles, la force militaire, les saints protecteurs. Ces catégories, il les confronte à des faits récents, les incursions sarrasines et, peut-être, l'entrée de Lambert et Adalbert à Rome et la fuite de Jean VIII. C'est bien d'une *laus civitatis* très exactement inversée qu'il s'agit.

Si les *Versus Romae* se rattachent à une violente mise en cause de l'action pontificale au lendemain de la mort de Charles le Chauve, force est de constater que leur auteur n'évoque ni grief précis, ni cible désignée. Les difficultés de Jean VIII face aux Sarrasins, au *nomenclator* Grégoire, Formose et leurs partisans et aux ducs de Spolète sont certes probablement l'occasion pour lui de lancer sa pique, mais c'est la Ville seule qu'il met en question, c'est à elle qu'il s'adresse. Le pape n'est évoqué qu'au vers 8, qui ne lui est pas directement hostile. Le poème reste suffisamment vague pour pouvoir être copié dans une variété de contextes différents (de La Cava à Ratisbonne, de la fin du IX<sup>e</sup> au milieu du XI<sup>e</sup> siècle) et sous des formes différentes. Cette dimension spécifiquement urbaine du discours fournit peut-être d'ailleurs un argument supplémentaire pour affirmer l'origine méridionale du poème.

L'Italie du haut Moyen Âge est en effet largement modelée par le phénomène urbain. C'est, depuis l'Antiquité, un monde de cités : la *civitas* antique y reste l'échelle fondamentale de la vie sociale et de l'exercice du pouvoir. Les principautés du Midi sont centrées autour d'une ville : Capoue, Salerne et Bénévent ; Naples, Sorrente et Amalfi. Dans régions byzantines du sud, c'est dans des villes que siègent le pouvoir et l'administration et que sont cantonnés les contingents militaires : Bari, Otrante, Reggio et Tarente. Plus que la région, la cité est le lieu auquel on s'identifie<sup>57</sup>.

Or, ces cités sont le lieu de l'expression d'un fort particularisme. Particularisme ethnique pour les Lombards du sud, dépositaires, après 774, de l'héritage lombard, attitude particulièrement sensible dans l'*Histoire des Lombards de Bénévent* d'Erchempert : son titre à lui seul annonce sa

---

57 Fr. CALASSO, « La città nell'Italia meridionale dal secolo IX al XI », dans *Atti del terzo Congresso Internazionale di Studi sull'Alto Medioevo* (Benevento, Montevergine, Salerno ed Amalfi, 14-18 ottobre 1956), Spoleto 1959, p. 39-63 et G. VITOLO, *Città e coscienza cittadina nel Mezzogiorno medievale. Secoli IX-XII* (Spiragli 2), Salerno 1990.

double perspective, ethnique et citadine<sup>58</sup>. Particularisme religieux ailleurs, avec par exemple des traditions liturgiques propres, parfois fort anciennes, et encore vivaces très tard : à Naples, les sources rappellent la liturgie parfois célébrée dans les deux langues du premier christianisme, le latin et le grec. Aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, toutefois, ce particularisme religieux commence à reculer devant un triple mouvement de romanisation, d'uniformisation, de hiérarchisation, qui culmine avec l'instauration des métropoles dans le Midi dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle et qui prépare le terrain pour la vague suivante d'uniformisation et d'alignement sur Rome que constitue la Réforme Grégorienne<sup>59</sup>.

Ce particularisme peut se définir par opposition à Rome. Les cités méridionales disposent d'un héritage antique, païen et chrétien – des tout premiers temps du christianisme –, qu'elles n'hésitent pas à mettre en valeur face à Rome. Capoue et Naples, tout spécialement, disposent d'un tel héritage que les sources du haut Moyen Âge mentionnent et exaltent.

L'auteur cassinien de la *Chronique*, lorsqu'il raconte la fondation de la nouvelle Capoue, rapporte que les quatre chefs capouans surnomment la cité nouvelle « seconde Rome »<sup>60</sup>. Et deux des vers du poème dédicatoire de la cité nouvelle établissent, eux aussi, un parallèle avec Rome :

Celle-là brillait, soutenue par des foules de sénateurs,  
Quant à celle-ci, elle est appelée du nom de seconde Capoue<sup>61</sup>.

Ces vers rappellent la dignité romaine, sénatoriale, de l'ancienne Capoue, et le transfert de cette dignité à la nouvelle, son héritière directe. Exactement de la même manière, les inscriptions – tout à fait contemporaines – placées sur le rempart de *Iohannipolis*, la citadelle édiflée sur ordre de Jean VIII pour défendre Rome, célèbrent les *proceres togati*, les sénateurs<sup>62</sup>, revendiquant la continuité de la dignité sénatoriale à Rome et contestant l'idée, affirmée à Byzance, du départ des Sénateurs pour l'Orient. L'auteur cassinien, un moine, considère tout l'épisode dans une perspective spirituelle : ce sont les péchés des habitants qui provoquent l'incendie qui ravage la cité ; les quatre chefs capouans, au lieu de s'amender, surnomment, par orgueil, leur cité nouvelle « seconde Rome ». Ce refus de faire pénitence condamne à l'avance leur fondation. Dans cette dialectique du péché et du châtement, il attribue au jeu (*ludo*) et à un orgueil aveugle les souvenirs de dignité romaine qui s'attachent à Capoue. Ces souvenirs puisent à une source antique réelle, puisque déjà Cicéron rapporte, dans son *De lege agraria*, que l'on surnomme Capoue *altera Roma*<sup>63</sup>. Trace tangible de cet héritage, l'amphithéâtre antique, vestige de l'ancienne cité détruite, qui constitue pour les chefs capouans une fortification de choix<sup>64</sup>.

Les sources napolitaines mettent elles aussi l'accent sur les monuments de l'Antiquité : le début de la *Vie* d'Athanase évoque les remparts et le port fortifié du temps de Bélisaire et de Narsès. Aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les actes de la pratique napolitains mentionnent fréquemment l'ancien aqueduc,

---

58 Sur le propos d'Erchempert, voir H. TAVIANI-CAROZZI, *La principauté lombarde de Salerne. IXe-XIe siècles* (Collection de l'EFR 152), 2 vol., Rome 1991, p. 37-62.

59 G. VITOLO, « Vescovi e diocesi », dans *Storia del Mezzogiorno* diretta da G. GALASSO e R. ROMEO, t. 3, Napoli 1990, p. 75-151 et J.-M. MARTIN, « Le rôle de l'église de Naples dans le Midi : à propos de deux assemblées ecclésiastiques du IX<sup>e</sup> siècle et de leurs actes », *Le particularisme napolitain au haut Moyen Âge* (Actes du Séminaire de l'EFR, 6 décembre 1993 et 24 janvier 1994), *MEFRM* 107 (1995), p. 39-64.

60 ...*Quamque ludo secundam vocitabant Romam. Nam sicut qui effugerit a facie leonis et incurrerit in ursum, sic ab istis remota civitas ipsa ab igne pari in ultione corrui in abyssum. Qua gloria sperabatur erigi, carmen indicat istud :...*, *Chronica sancti Benedicti Casinensis*, *op. cit.*, c. 10, p. 474 l. 13-15.

61 *Illa senatorum pollebat fulva caterbis,*

*Nomine sed Capua vocitatur et ista secunda, Chronica sancti Benedicti Casinensis, op. cit.*, c. 10, p. 474 l. 18-19.

62 Inscriptions citées par Au. RONCAGLIA, « Il « canto delle scolte modenesi » », *op. cit.*, p. 209.

63 Référence donnée par N. CILENTO, *La cronaca della dinastia capuana, op. cit.*, p. 139 et H. TAVIANI-CAROZZI, *La principauté, op. cit.*, p. 220.

64 Ch. WICKHAM, *Early medieval Italy, op. cit.*, p. 149.

marque importante dans le paysage de la cité et de ses alentours, point de repère pour la localisation des biens fonciers<sup>65</sup>.

Mais les monuments de l'Antiquité sont communs à l'ensemble des anciennes cités méridionales ; s'il est en revanche un souvenir de l'Antiquité dont Naples est particulièrement fière, parce qu'il lui est propre, c'est le personnage de Virgile. À la fin du IX<sup>e</sup> siècle, la *Vie* d'Athanase rappelle que c'est lui qui, à sa mort, lui a donné son nom de Parthenopè<sup>66</sup>. Si pour l'ensemble du Moyen Âge latin Virgile reste le Mantouan, son souvenir se conserve de façon particulière à Naples ; c'est là que s'élabore la légende de Virgile mage, et, lorsqu'elle apparaît sous forme écrite, par exemple dans le *Livre des Merveilles* de Gervais de Tilbury, c'est à Naples même qu'elle est localisée. Cette appropriation napolitaine du personnage de Virgile se joue dans les siècles précédents, et les clercs lettrés du *studium* napolitain des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles doivent jouer un rôle important dans ce processus d'appropriation.

Ainsi, la Naples du haut Moyen Âge ne se contente pas d'exalter les traces d'une ancienne romanité, qu'elle partage avec bien d'autres cités d'Occident. Elle s'approprie la figure littéraire dominante de la latinité, la plus lue de toute l'époque médiévale, le poète en qui les lettrés du Moyen Âge voient le meilleur exemple de la langue classique et à travers les œuvres duquel ils apprennent le latin<sup>67</sup>.

Enfin, se développe à Naples une légende hagiographique assez particulière, celle du premier évêque, Aspren, que l'on dit ordonné par Pierre alors que celui-ci débarque d'Orient. Cette légende apparaît pour la première fois dans l'éloge de Naples au début de la *Vie* d'Athanase<sup>68</sup>. Le plus ancien texte connu consacré à Aspren, une *Homélie* peut-être de la fin du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup> siècle, commence par situer l'arrivée de Pierre, accompagné de quelques chrétiens, à Naples, entre son départ d'Antioche et son arrivée à Rome<sup>69</sup>. Il guérit et baptise une vieille femme, et celle-ci conduit Aspren, malade, auprès de lui. Pierre guérit et baptise Aspren qui devient son disciple, prêche, et accomplit des miracles. Naples est entièrement convertie et Pierre, à la demande des habitants, ordonne Aspren évêque avant de partir pour Rome<sup>70</sup>.

L'enjeu de ce motif d'ordination pétrine est très clair : il s'agit d'affirmer non seulement l'apostolicité directe de l'église de Naples, mais surtout l'antériorité de la christianisation de Naples par rapport à celle de Rome : Naples serait ainsi la toute première cité chrétienne d'Occident. Le motif de l'ordination pétrine, garant d'une apostolicité directe, n'a pas grand-chose d'original dans l'hagiographie du haut Moyen Âge ; celui de l'antériorité est, quant à lui, tout à fait exceptionnel.

Les cités du Midi, ici à travers les exemples de Capoue et de Naples, possèdent donc dans le haut Moyen Âge des traditions historiques, hagiographiques ou littéraires exprimant un particularisme qui peut revendiquer une dignité égale, voire supérieure, à celle de Rome. Les attaques contre Rome dans les *Versus Romae* peuvent ainsi se rattacher à un contexte plus général de fierté locale, de sentiment au moins d'égalité face à Rome qui peut, dans le contexte des bouleversements du pouvoir en Italie après 875, déboucher sur la diatribe ouverte.

---

65 *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, cura et studio B. CAPASSO (Società Napoletana di Storia Patria. *Monumenti Storici*), 3 vol., Napoli 1881-1892, vol. 2-1, *Regesta Neapolitana*, RN 286 (20 août 994), p. 176-177 ; RN 421 (13 août 1029), p. 265-266 ; RN 453 (20 mars 1035), p. 280-281 ; RN 620 (12 septembre 1119), p. 380-381.

66 *Quae nimirum quantum sit egregia Maro Mantuanus in distinctis versiculis sui epitaphii, quod sibi ipse moriens dictaverat, manifestat, cum eam Parthenopen, hoc est virginem, a quadam puella innuba olim inibi degente, appellavit*, *Vita s. Athanasii Neapolitani episcopi*, op. cit., 1, 10-11, p. 116.

67 Pour l'Italie du sud, voir J. IRIGOIN, « L'Italie méridionale et la tradition des textes antiques », *Jahrbuch der Österreichisches Byzantinistik* 18 (1969), p. 37-55 et G. CAVALLLO, « La trasmissione dei testi nell'area beneventano-cassinese », dans *La cultura antica nell'Occidente latino dal VII al XI secolo* (*Settimane* 22), 2 vol., Spoleto 1975, p. 357-424.

68 *...beatissimus Petrus Apostolorum princeps Aspren sanctissimum primum ibi ordinavit episcopum*, *Vita s. Athanasii Neapolitani episcopi*, op. cit., 1, 23-25 p. 117-118.

69 1. *Princeps apostolorum Simon Petrus, Antiochensi fundata ecclesia, Romam accedens, ad moenia urbis Neapolitanae transeundo pervenit, Homilia Aspreni episcopi Neapolitani* (BHL 724), éd. AASS t. 35, Août I, Paris-Rome 1867, 3 août, p. 200-212, texte c. 7-15 p. 201-202, ici leçon 1 p. 201.

70 *Conquista Neapoli Christo Domino, Romam Petrus ire decrevit, sed ad preces Neapolitanae plebis apostolus Aspren Neapolitanum praesulem consecravit, Homilia*, op. cit., leçon 5 p. 202.

Les *Versus Romae* sont, enfin, cités par un texte de nature éminemment polémique, l'*Inuectiua in Romam pro Formoso papa*<sup>71</sup>, composée dans le cadre de la querelle formosienne<sup>72</sup>. Trois faits permettent de dater la composition de l'*Inuectiua* des environs de 914 : le texte s'en prend explicitement au pape Jean X (914-928), accusé d'être un *invasor sedis*<sup>73</sup> ; l'auteur affirme que le pape Jean VIII est mort « il y a trente ans »<sup>74</sup>, ce qui donne la date de 912 ; il cite enfin un long passage de l'un des traités du prêtre Auxilius en faveur de Formose, l'*Infensor et defensor*, daté de 912<sup>75</sup>. Or, toutes les autres sources polémiques en faveur de Formose sont d'origine méridionale : la cause du pape est défendue par les clercs Auxilius et Eugenius Vulgarius, réfugiés à Naples, ainsi que par deux Bénéventains, le moine et prêtre Rodelgrimus de Saint-Modeste et le diacre Guiseligardus<sup>76</sup>.

L'*Inuectiua* est une longue argumentation à la deuxième personne, en apostrophe à Rome, accusatrice de Formose. L'auteur oppose la grandeur de la Rome éternelle à la décadence actuelle<sup>77</sup>, mettant explicitement en question les ambitions de l'aristocratie militaire romaine, les *principes*<sup>78</sup>, et de Jean X. Il reprend, sans grande originalité, l'ensemble des arguments proformosiens. Le texte se clôt sur un souhait de paix et un appel à Rome à réformer ses mœurs. L'*Inuectiua* est l'unique allusion connue, isolée, à la querelle formosienne sous le pontificat de Jean X ; l'argumentation en faveur de Formose n'y a rien d'original, reprenant ce qui a été précédemment écrit ; enfin, le texte est construit de manière à déboucher sur une accusation contre Jean X : pourquoi Rome a-t-elle autrefois injustement condamné Formose alors qu'y siège aujourd'hui un véritable *invasor sedis* ? Le texte, par conséquent, se rattache certes à la querelle formosienne et aux sources composées dans le Midi à l'occasion de celle-ci, mais présente une portée assez différente : son propos n'est pas tant la défense de Formose que l'attaque contre Jean X.

Comme les *Versus Romae*, l'*Inuectiua* personnifie la Ville pour la prendre à partie ; en cela, elle se distingue très nettement de tout l'ensemble des sources de la querelle formosienne. Mais, au début du texte conservé, il est fait allusion aux deux meurtriers fondateurs de l'histoire de Rome, celui de Remus par Romulus et le martyr de Pierre et de Paul. Là, l'auteur annonce et cite textuellement deux des *Versus Romae* :

Et comme le dit un sage :

« Si le mérite de Pierre et de Paul ne te soutenait pas,  
Tu serais déjà depuis longtemps, Rome, bien pitoyable »<sup>79</sup>.

Quelques lignes plus haut, l'exhumation de Formose est condamnée au nom du droit romain, du droit canon et des lois barbares. Et ceux qui exhument les cadavres sont condamnés ; s'ils sont clercs par le droit canon, s'ils sont laïcs par le vers du poète : « les loups ont les premiers aperçu

71 *Inuectiua in Romam pro Formoso papa*, éd. E. DÜMMLER, *Gesta Berengarii imperatoris. Beiträge zur Geschichte Italiens im Anfange des zehnten Jahrhunderts*, Halle 1871, présentation p. 67-72 et texte p. 137-154.

72 Mise au point par J.-M. SANSTERRE, article « Formoso », *DBDI* t. 49, Roma 1997, p. 55-61.

73 *...sanctam Romanam et apostolicam ecclesiam nefariis ausibus usurpauit. Et nunc pro libitu suo uult soluere et ligare, Inuectiua, op. cit.*, p. 153.

74 *...ab ipso Iohannis tempore, qui ante tricennium defunctus est, Inuectiua, op. cit.*, p. 148.

75 *Inuectiua, op. cit.*, p. 151-152, qui reprend *Auxilii tractatus qui infensor et defensor dicitur, Patrologie latine Migne* t. 129, Paris 1853, col. 1073-1102, ici c. 21 col. 1091.

76 Le dossier des sources est rassemblé dans E. DÜMMLER, *Auxilius und Vulgarius. Quellen und Forschungen zur Geschichte des Papstthums im Anfange des zehnten Jahrhunderts*, Leipzig 1866 ; voir surtout Cl. GNOCCHI, « Ausilio e Vulgario : l'eco della « questione formosiana » in area napoletana », dans *Le particularisme napolitain au haut Moyen Âge, op. cit.*, *MEFRM* 107 (1995), p. 65-75.

77 *Vbi ergo, o Roma, tanta tua nobilitas ? Et antiqua tam inuicta potestas ?, Inuectiua, op. cit.*, p. 145.

78 *Per ambitus enim et seditones belligerando ad summum apicis culmen principes tui contendunt subire ; et adhuc in iniquitate sua permanentes unusquisque quod animo concepit opere complere conatur, Inuectiua, op. cit.*, p. 152.

79 *Nam, ut quidam sapiens dixit :*

« *Nam nisi te Petri meritum Paulique foueret,*

*Tempore iam longo, Roma, misella fores », Inuectiua, op. cit.*, p. 138. Ce sont les vers 13-14 des *Versus Romae, op. cit.*, p. 556, avec un pied supplémentaire au vers 13.

Moeris »<sup>80</sup>. Il s'agit d'une citation du vers 54 de la neuvième *Bucolique* de Virgile, vers qui fait allusion à une croyance selon laquelle celui que les loups repèrent est maudit, et perd notamment la voix<sup>81</sup>. Le violeur de sépulture est donc maudit comme celui qu'ont aperçu les loups. Ce passage présente l'originalité de mettre sur un pied d'égalité le droit canon et le vers du poète, c'est-à-dire l'autorité de l'Église et celle de Virgile. Or, un tel parallèle est un trait culturel distinctif des textes napolitains du haut Moyen Âge. Ainsi Pierre Sous-Diacre, dans sa *Passion des Quatre Couronnés* composée vers 960<sup>82</sup> : l'un des martyrs tente de convaincre le persécuteur que le soleil ne peut être un dieu, citant parallèlement l'*Ecclésiaste* et les *Géorgiques* :

Comment en effet peut-il être un dieu, lui qui est créé et qui, de ce fait, va et vient et ne trouve même pas une heure de repos, ni de jour ni de nuit, et n'a aucune stabilité ? De fait il est écrit : « Le soleil se lève, le soleil se couche, et il se hâte de retourner à sa demeure, d'où il se lève de nouveau. Allant vers le midi, tournant vers le nord, il se retourne encore en illuminant tout dans sa course », et, ailleurs, « Le soleil au disque d'or régit l'univers en parcourant les douze astres du ciel »<sup>83</sup>.

La familiarité avec l'œuvre de Virgile n'a rien d'exceptionnel chez les auteurs chrétiens du haut Moyen Âge. Les réminiscences virgiliennes que l'on trouve chez les hagiographes napolitains sont avant tout la marque de leur formation. Mais la mise sur un pied d'égalité de l'enseignement tiré de la poésie et de celui tiré de l'Écriture, l'intégration de Virgile dans une perspective chrétienne, sa mise au rang des *auctoritates*, est encore exceptionnelle dans le haut Moyen Âge<sup>84</sup> ; ce n'est que par la suite que se développe par exemple l'interprétation chrétienne de la quatrième *Bucolique* qui fait de Virgile un prophète du christianisme<sup>85</sup>. Aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, une telle récupération chrétienne de Virgile est quasiment exclusive au *studium* napolitain, qui semble donc jouer un rôle dans la maturation de cette idée. Pour condamner les exhumateurs de Formose aussi bien au nom du droit canon que d'une référence à Virgile, l'auteur de l'*Invectiva in Romam* doit au moins être au contact des auteurs méridionaux.

Ces traces de convergence entre l'*Invectiva in Romam* et les milieux culturels méridionaux sont donc ténues, mais significatives. En outre, sur trois points précis, l'apostrophe, le thème de la décadence et une citation textuelle, l'*Invectiva* coïncide avec les *Versus Romae*. Elle peut ainsi être

---

80 *Leges siquidem mundane et canonice, scita quoque barbarica sanciantur et omnimodis determinant, ut uiolatores sepulchrorum inter infames habeantur, ita ut clerici canonicis regulis subiciantur, laici uero uoce perdita quod « lupi meruit (sic ; lire Moerim) uidere priores » inter reprobos habeantur et penitencie triennio deputentur, Inuectiua, op. cit., p. 138. E. Dümmler n'intègre pas les mots quod lupi Moerim uidere priores au texte sous prétexte qu'ils sont annulés (deleta) dans l'unique manuscrit (Verona, Biblioteca Capitolare, LXIV, XIe-XIIe siècles, 103 folios : E. DÜMMLER, *Gesta Berengarii, op. cit.*, p. 66) : Inuectiua, note d p. 138. Ils n'en sont pas moins copiés dans la continuité du texte, et le copiste, tardif, comprend visiblement mal comment ils s'insèrent dans celui-ci.*

81 « Nunc oblita mihi tot carmina, uox quoque Moerim

*Iam fugit ipsa : lupi Moerim uidere priores » : « maintenant j'ai oublié tous ces poèmes, et la voix même, déjà, manque à Moeris ; les loups ont les premiers aperçu Moeris », VIRGILE, *Bucolique* 9, 51-54 : *Bucoliques*. Texte établi et traduit par E. DE SAINT-DENIS (*Collection des Universités de France*), Paris 1956, p. 67.*

82 *Passio sanctorum Quattuor Coronatorum* (BHL 1838), éd. AASS t. 65, *Novembre III*, Bruxelles 1925, 8 novembre, p. 748-784. Inventaire des manuscrits dans *Pietro suddiacono napoletano*, a c. E. D'ANGELO, *op. cit.*, p. xc-xcii.

83 *Qua etenim ratione potest esse deus ille, qui creatus est, et ex quo factus est, vadit et revertitur, nec una hora in die vel nocte requiem inuenit et nullam habet stabilitatem ? Unde scriptum est : « Oritur sol et occidit et ad locum suum reuertitur, ibique renascens girat per meridiem et flectitur ad aquilonem lustrans universa circuitu suo » [Eccl 1, 5-6], et alibi : « Per duodena regit mundum sol aureus astra » [Géorgiques 1, 232], *Passio sanctorum Quattuor Coronatorum, op. cit.*, ici c. 10 p. 783. Pierre cite :*

*Idcirco certis dimensum partibus orbem*

*Per duodena regit mundi sol aureus astra*, VIRGILE, *Les Géorgiques*, éd. et trad. H. GOEZLER (*Collection des Universités de France*), Paris 1926, ici 1, 231-232, p. 26. La référence à Virgile est signalée par l'éditeur de la *Passion*, H. DELEHAYE, et *Pietro suddiacono napoletano*, a c. E. D'ANGELO, *op. cit.*, p. cxxxviii-cxxxix.

84 L'évêque Avit de Vienne (494-518) utilise lui aussi des citations de Virgile à titre d'autorités : P. RICHÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare. VIe-VIIIe siècle (Points Histoire 195)*, Paris 1995, p. 84.

85 P. COURCELLE, « Les exégèses chrétiennes de la quatrième Églogue », *Revue des études latines* 59 (1957), p. 294-319 et S. BENTO, « Virgil's Fourth Eclogue in Christian Interpretation », dans *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt* 2, 31, 1, Berlin 1980, p. 646-705. Mise au point dans *Lectures médiévales de Virgile* (Actes du Colloque organisé par l'École Française de Rome, Rome 25-28 octobre 1982) (*Collection de l'EFR* 80), Rome 1985.

composée sinon dans le milieu napolitain, du moins par un clerc, peut-être méridional, dont la formation et les idées se rapprochent de celles des auteurs napolitains et qui a accès aux *Versus Romae*. La proximité thématique et formelle de ces deux textes, quoique ténue, est bien réelle, et peut constituer un argument supplémentaire en faveur d'une origine méridionale, peut-être napolitaine, de chacun<sup>86</sup>.

L'ensemble de ce dossier montre en premier lieu que le discours sur la cité puise, dans le haut Moyen Âge italien, à des références, à des catégories communes à l'ensemble de la Péninsule, du nord au sud. Des sources de nature fort variée, essentiellement concentrées à la fin du IX<sup>e</sup> et au début du X<sup>e</sup> siècle, attestent l'existence, dans les cités d'Italie méridionale, d'un sentiment de fierté, voire de rivalité, face à Rome. Ce sentiment citoyen ne s'exprime pas, dans le Midi, à travers des éloges urbains comme ceux de Milan et de Vérone ; c'est dans un texte hagiographique, la *Vie* d'Athanase, ou la citation, extrêmement critique, de la *Chronique* cassinienne qu'il faut en chercher les expressions écrites. Mais il sert de cadre et fournit des bases – l'auteur des *Versus Romae* peut s'inspirer de la *Vie* d'Athanase pour l'évocation de la ville – à l'expression de critiques violentes et moqueuses envers Rome. Et si les polémiques mettant en cause l'autorité romaine – résistance à Jean VIII à partir de 875-877, scandale du « concile du cadavre » et de la querelle formosienne après 896 – trouvent un tel écho dans le Midi, c'est qu'il y existe un fort sentiment de fierté concurrente vis-à-vis de Rome, celui-là même qui est à l'origine de la promotion pétrine d'Aspren et du souvenir de la dignité de Capoue comme *altera Roma*.

On ne peut pour autant en conclure à une attitude univoque anti-romaine dans le haut Moyen Âge méridional, et tout réduire à une opposition entre particularisme et centralisation. Naples, Capoue, Bénévent sont des églises latines, fières de l'être, qui n'entendent pas passer sous l'autorité du patriarcat oriental. L'autorité pontificale n'y est jamais remise en question au point de déboucher sur un schisme. Et les IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles voient justement ces églises connaître une progressive romanisation, sinon voulue, du moins activement accompagnée par les évêques : la *Vie* d'Athanase, celle-là même qui, en mettant pour la première fois par écrit la légende de l'ordination pétrine d'Aspren, pose les bases de l'expression de l'antériorité de l'église napolitaine, désigne explicitement d'imitation de Rome les réformes introduites par Athanase dans l'église napolitaine. Mais les milieux cléricaux lettrés du Midi, dont d'ailleurs la formation puise en partie à des sources romaines<sup>87</sup>, adoptent aisément une attitude critique lorsque les rapports entre Rome et les églises locales connaissent des tensions particulières. Ce sont alors certains papes ou certains abus de l'église romaine que l'on condamne ; non pas la Rome abstraite, la Rome institutionnelle et sa position éminente à la tête de toutes les églises, mais une Rome conjoncturelle, celle qui se montre indigne de son héritage ou, au contraire, trop autoritaire, ou tel pape, Jean VIII à tel moment, Jean X à tel autre.

Dans son attaque contre Rome, l'auteur des *Versus Romae* ne puise pas aux catégories de la hiérarchie ecclésiastique ou de l'autorité pontificale, mais à celles du discours sur la ville. Le poème n'exprime pas une revendication précise contre Rome, mais montre que la Ville faillit à toutes les catégories qui, dans l'Italie du IX<sup>e</sup> siècle, définissent la ville. C'est justement parce que son auteur se concentre sur cette thématique urbaine, sans références trop précises, que le poème présente une extrême ductilité et peut être jugé digne d'intérêt et utilisé dans une variété de contextes différents : alors que l'évêque de Modène affirme son prestige et son autorité en 881-882, au milieu d'une collection de *mirabilia* de La Cava, peut-être du début du X<sup>e</sup> siècle, pour l'auteur de l'*Invectiva in Romam* vers 914, dans l'entourage italien d'Otton II vers 980, enfin à Saint-

---

86 L'origine napolitaine de l'*Invectiva* est acceptée sans être prouvée : W. WATTENBACH & W. LEVISON, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, op. cit., note 259 p. 447. E. Dümmler n'en dit rien dans sa présentation du texte. Il faut cependant noter que l'auteur de l'*Invectiva* fait preuve d'une bonne connaissance de l'histoire des églises d'Italie du nord à la fin du IX<sup>e</sup> et au début du X<sup>e</sup> siècle.

87 J'aborde ce point dans « Les échanges culturels dans l'Italie méridionale du haut Moyen Âge : Naples, Bénévent et le Mont-Cassin aux VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans *Les échanges culturels au Moyen Âge* (XXXII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES, Université du Littoral Côte d'Opale, juin [en fait 17-19 mai] 2001), (*Série Histoire Ancienne et Médiévale* 70), Paris 2002, p. 89-105, ici p. 90-92.

Emmeram au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. La datation fine, entre 878 et 882, n'est possible que grâce à un élément externe au texte lui-même, sa transmission dans le manuscrit de Modène.

L'ensemble de ce dossier prouve la très forte implication des milieux lettrés dans l'histoire urbaine, la large diffusion des thèmes communs à l'éloge urbain, l'expression assez originale du sentiment de fierté locale dans le Midi du haut Moyen Âge, et, enfin, la nette inscription de cette fierté locale dans l'histoire de l'Église : les milieux lettrés qui, dans le Midi, tiennent un discours sur la ville s'impliquent et mobilisent des éléments de ce discours dans des polémiques dont l'une au moins est à l'échelle de la Chrétienté occidentale dans son ensemble.

Les qualificatifs de la ville  
dans le *Versum de Mediolano ciuitate*, les *Versus de Verona*, la *Vie d'Athanase* et les *Versus Romae*

<i>Thème</i>	<i>Milan</i>	<i>Vérone</i>	<i>Naples</i>	<i>Rome</i>
Ancienneté	s. 1	s. 1 s. 8 : fondation païenne	1, 5-7 ; 1, 12-14 : pas « ville nouvelle »	v. 1, et, par opposition, « nouvelle Rome » au v. 9
Remparts et tours, force militaire	s. 3-5	s. 2 et 7	1, 15-18 et 1, 35-40	v. 2, 7 et 15 : soumission
Souvenirs antiques	s. 6 : monuments	s. 3-5 : monuments	1, 10-11 : Virgile	
Eglises	s. 7 ; s. 15 : liturgie		1, 20-24 ; 1, 32 : liturgie	
Supériorité	s. 8	s. 30-31	1, 8-9 et 1, 12 : <i>dominatrix</i>	v. 11-12 : disparition v. 16 : Empire disparu
Vertus des habitants	s. 10 s. 16 : charité s. 20 : valeur militaire		1, 8 : ferveur chrétienne 1, 33-35 : charité	v. 4 : honneur baïoué v. 6 : nobles paysans v. 10 : relâchement des mœurs v. 17 : orgueil v. 18 : avarice v. 19-20 : idolâtrie v. 22 : simonie
Saints et reliques	s. 11-14	s. 12-29	1, 26-31	v. 13-14 : Pierre et Paul v. 23-24 : fausses reliques
Martyrs locaux	s. 11 : Nabor & Félix, Nazaire & Celse ; s. 12 : Gervais et Protas	s. 15 : Zénon s. 23 : Firmus et Rusticus		v. 21
Grands personnages présents ou récents	s. 18 : Liutprand (712-744), s. 19 : Théodore II (...739...)	s. 32 : Pépin (761-810)	1, 3-4 : Athanase (849-872)	v. 3 et 5 : abandon v. 8 : gouvernement de <i>serui</i>

s. : strophe.

v. : vers.

Pour la *Vie d'Athanase*, les chiffres renvoient au chapitre et aux paragraphes dans l'édition d'Antonio Vuolo.